



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

Sollicitation par défi n° :	2B0KB-1874371	Date	15 novembre 2018
N° de la modification	003	Date de la modification	7 décembre 2018
N° de dossier GCDocs	32416401	N° de référence de SEAG	PW-18-00851200

Bureau de distribution	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5	
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour tous les aspects du processus d'approvisionnement, notamment toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	John Campbell
	Numéro de téléphone	613-404-9102
	Adresse de courriel	<a href="mailto:John.Campbell@canada.ca">John.Campbell@canada.ca</a>
	Adresse postale	K1P 0B5
Date et heure de clôture	14h00 21 décembre 2018	
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)	
Destination des biens ou des services	Région de la capitale nationale	
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant la clôture de la sollicitation par défi	<a href="mailto:ssc.pvrprojects-arfprojetscd.spc@canada.ca">ssc.pvrprojects-arfprojetscd.spc@canada.ca</a>	

## MODIFICATION DE LA SOLLICITATION #003

# SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

La modification 003 vise à :

- Modifier la description de l'avis d'appels d'offres;
  - Modifier le document de sollicitation;
  - Modifier la pièce jointe de sollicitation;
  - Publier la présentation du Webinaire d'information pour les soumissionnaires; et
  - Publier les questions et réponses 10-26.
- 

#### Le document de sollicitation est modifié comme suit :

1. Renommer le titre 1.5 Instructions, clauses et conditions uniformisées à 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.

2. À la page 8 article 2.1 **Instructions, clauses et conditions uniformisées** sous-article c) Section 13 (2014-03-01) Communications en période de soumission est modifié comme suit :

**Supprimer :** Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements, et autres communications ayant trait à la demande de soumissions doivent être adressées uniquement à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans la demande soumissions. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

**Insérer :** Point de contact unique : Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les questions formelles et autres communications ayant trait à la demande de soumissions doivent être adressées uniquement à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans la demande soumissions. Bien que des fonctionnaires (impliqués ou non dans cet approvisionnement) puissent participer à des échanges dans d'autres forums, tels que les médias sociaux, seulement les informations officielles obtenues auprès de l'autorité contractante lieront le Canada. Les soumissionnaires se fiant sur des informations trouvées sur ces autres forums le font à leurs propres risques.

3. À la page 13 Article 3.2 **Présentation des propositions** est modifié comme suit :

**Supprimer:** On demande aux soumissionnaires de présenter leur proposition technique au moyen du formulaire de proposition technique : pièce jointe 3 et du formulaire de proposition financière : pièce jointe 2. Toutes les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à la date et à l'heure de clôture précisées à la page 1 de la SPD, assujettie au paragraphe 3.2.1(h) ci-dessous.

**Insérer:** Toutes les propositions (techniques et financières) doivent être reçues à la date et à l'heure de clôture indiquées à la page 1 de la SPD, à l'exception de 3.2.1 (h) ci-dessous.

Les soumissionnaires sont priés de soumettre leur proposition à l'aide des formulaires suivants. L'utilisation du formulaire pour fournir ces informations n'est pas obligatoire, mais il est recommandé:

- Formulaire de présentation de proposition (pièce jointe 1)
- Formulaire de proposition financière (pièce jointe 2).
- Formulaire de proposition technique (pièce jointe 3)

4. À la page 53 **Pièce Jointe 4 Critères d'évaluation** est modifié comme suit :

**Insérer:** Il existe des critères d'évaluation qui font référence à des adaptateurs, des bibliothèques ou des composants de licences additionnelles d'une tierce partie.

Dans cette sollicitation, des adaptateurs, des bibliothèques ou des composants de licences d'une tierce partie signifie des adaptateurs, des bibliothèques ou des composants de licences sur lesquels les soumissionnaires n'ont pas de contrôle. En particulier pour les critères obligatoires, les soumissionnaires doivent avoir la **capacité** de soutenir, **de déployer des correctifs et de maintenir** leurs solutions sans avoir recours à des tierces parties, cad une entité autre que le soumissionnaire. Par exemple, si un défaut est trouvé avec le composant, alors le soumissionnaire est tenu de corriger ce bogue.

**Les pièces jointes de sollicitation sont modifié comme suit :**

4. Insérer la nouvelle **Critères d'évaluation pièce jointe\_3\_v2** que remplacer la pièce jointe\_3.xlsx (2018-11-15).
5. Publier la présentation et minutes du Webinaire pour les soumissionnaires (2018-11-29).
6. Publier l'annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS).

Ce tableau indique les modifications à la sollicitation et servira d'historique des questions et réponses visant la Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**

N° de la Mod # Date de la Mod	Question #	Référence	Question	Réponse
002 29 nov 2018	1	PARTIE 6 Article 6.4	Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles faire soumettre une proposition (Comme, de l'Inde ou des États-Unis)	<p>Oui. Les soumissionnaires de l'extérieur du Canada peuvent soumettre une soumission s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations découlant de cette sollicitation, y compris celles décrites au paragraphe 6.4 :</p> <p>L'entrepreneur convient que, même s'il peut accéder à la solution à distance, il ne doit le faire que depuis des emplacements situés au Canada et qu'il accepte de séparer son réseau ou l'accès à son réseau de toutes les manières nécessaires pour s'assurer qu'aucune personne ne se trouve en dehors des limites géographiques du Canada est capable d'accéder à la solution à distance en utilisant l'infrastructure de l'entrepreneur. L'entrepreneur reconnaît que le Canada peut vérifier la conformité de cet article et s'engage à fournir l'accès à ses locaux et à ses systèmes pendant les heures normales de bureau afin de permettre au Canada ou à ses représentants de mener une telle vérification.</p>
	2	PARTIE 4 Article 4.3.1.2 et Annexe A EDT	Les entreprises doivent-elles venir au Canada pour des réunions?	<p>Au cours du processus de sollicitation :</p> <p>Au cours de l'étape 2, la présentation peut se faire en personne à Ottawa ou par téléconférence ou vidéoconférence, au choix du soumissionnaire.</p> <p>Pendant le contrat, tel que décrit dans l'énoncé des travaux :</p> <p><b>1.4.1 Lieu des travaux</b> Les travaux de l'étape 3 seront effectués aux installations de l'entrepreneur. Toutefois, dans le cadre de la tâche d'appuyer le Canada lors de la mise à l'essai des prototypes (liée au produit livrable 3),</p>

				<p>l'entrepreneur pourrait être invité à participer à des ateliers. Il aura l'option de participer par téléconférence ou en personne à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec).</p> <p><b>1.5.1 Lieu des travaux de l'étape 4</b> Si la Canada exerce l'option 1, les travaux de l'étape 4 devront être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Toutefois, les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 4.2) peuvent être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p> <p><b>1.6.1 Lieu des travaux de l'étape 4</b> Les travaux de l'étape 5 doivent être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 5.2) peuvent également être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p>
	3	PARTIE 6 Article 6.4 et Annexe A EDT	Les fournisseurs peuvent-ils effectuer les tâches (liées à la DP) à l'extérieur du Canada? (Comme de l'Inde ou des États-Unis)	Non, voir la réponse à la question 2.
	4	PARTIE 3 Article 3.2.1	Les soumissionnaires peuvent-ils soumettre la proposition par courrier électronique?	Oui, voir l'article 3.2.1 Soumission électronique des propositions par courrier électronique.

	5	N/A	La couronne a-t-elle publié une demande de renseignements et/ou un ISQ relativement à la présente demande de propositions? Si oui, pouvez-vous divulguer le(s) numéro(s) de sollicitation?	Oui. Vous référer au numéro de sollicitation suivant :  <a href="https://www.piggc.ca">Plateforme d'interopérabilité du gouvernement du Canada (PIGC) (24062-17-150) - Achatsetventes.gc.ca</a>
	6	N/A	En raison des délais très courts requis pour la soumission et du fait qu'une réunion des fournisseurs est prévue pour le 29 novembre, supposant que nous aiderons les organisations à mieux comprendre cette demande de propositions, la Couronne pourrait-elle envisager d'accorder une prolongation d'une ou deux semaines pour les soumissions?	La date de clôture de la sollicitation par défi a été prolongée au 21 décembre 2018.
	7	PARTIE 1 Article 1.4.1 et Annexe A EDT	La couronne peut-elle fournir des informations plus détaillées sur le fonctionnement de l'étape 3: livraison et test du prototype de solution Événement Broker pour la ligne de la page 5 de la sollicitation par défi « Les prototypes doivent être configurés dans un environnement accessible au public (par exemple, un nuage commercial)? » La couronne s'attend-elle à ce que les organisations fournissent leur prototype dans leur propre environnement en nuage permettant aux ministères du gouvernement de tester la solution prototype?	Des détails supplémentaires sont fournis à l'annexe A - Énoncé des travaux :  <b>1.4.2.5 Détails du produit livrable de l'étape 3</b>  <b>a) Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution</b> L'entrepreneur doit livrer le prototype de solution dans l'environnement de l'entrepreneur pour que le gouvernement du Canada puisse y accéder. Le prototype de solution livré doit fournir toute la fonctionnalité telle qu'elle a été définie dans les exigences obligatoires de l'étape 3.  L'entrepreneur doit fournir l'accès à l'environnement et au prototype de solution pour un maximum de 30 utilisateurs qui testeront le prototype. Le Canada fournira la liste des utilisateurs au moins 10 jours ouvrables avant la date de livraison.  <b>c) Produit livrable 3 : Note de service relatif à la de soutien</b>

				<p>L'entrepreneur doit appuyer l'effort du Canada pour intégrer et mettre à l'essai le prototype de solution. Les mises à l'essai commenceront une fois que le prototype de solution a été livré (Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution) et s'échelonneront sur un maximum de 25 jours ouvrables.</p> <p>Les mises à l'essai comprendront la fonctionnalité telle qu'elle a été indiquée dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3.</p> <p>Dans le cadre du soutien, l'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• assister à des ateliers organisés par le Canada pour mener à bien les étapes de l'exploitation du prototype de solution. Il peut assister à ces ateliers par téléconférence et vidéoconférence, ou en personne à un bureau à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec). L'entrepreneur pourra y assister en personne ou à distance, à sa discrétion;</li><li>• fournir une documentation étape par étape pour l'exécution de la fonctionnalité décrite dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3;</li><li>• aider le dépannage de tout problème avec l'utilisation du prototype de solution.</li></ul> <p>À la suite de l'achèvement du soutien, l'entrepreneur doit fournir une note de service de soutien pour tenir compte de ce soutien dans les 5 jours ouvrables suivant la fin du support. Cette note de service de soutien doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une liste de tous les ateliers et de toutes les séances de soutien auxquels il a participé;</li><li>• une liste et une description de tous les documents fournis à l'appui de la mise à l'essai;</li><li>• une liste de toute défaillance ou de tout problème réglé au cours des essais de prototypes.</li></ul>
--	--	--	--	--

	8	PARTIE 1 Article 1.1 et 2.2(b)	Un soumissionnaire peut-il soumettre une proposition avec des conditions de licence différentes de celles définies dans le contrat subséquent?	<p>L'article 1.1 des informations générales stipule :</p> <p>« Le Canada accueille favorablement les solutions logicielles composées de composants logiciels disponibles dans le commerce, de composants logiciels non commerciaux (propriétaires), de composants logiciels code source libre ou de toute combinaison de ceux-ci. La méthode d'évaluation ne fait pas la distinction entre les solutions comportant des composants, qui peuvent être soumis à différents régimes de licence. Le Canada exigera que les logiciels commerciaux et autres composants logiciels exclusifs soient concédés sous licence au Canada conformément au SACC 4003, et que tous les composants de logiciel à code source libre soient concédés sous licence au Canada sous la licence MIT. Au cours de la période de sollicitation, les fournisseurs doivent indiquer s'ils exigent des conditions de licence différentes pour les composants de la solution potentielle du fournisseur. Les fournisseurs doivent proposer des conditions de licence de logiciel alternatives pendant la période de sollicitation afin que le Canada puisse déterminer s'il peut accepter les conditions de la licence de remplacement. »</p> <p>Si un soumissionnaire souhaite soumettre des conditions de licence différentes, il doit le faire pendant la période de sollicitation afin que le Canada, le cas échéant, puisse les mettre à la disposition de tous les soumissionnaires, au moyen d'une modification formelle de la sollicitation.</p> <p>Comme spécifié au paragraphe 2.2 Demandes de renseignements – sollicitation par défi :</p>
--	---	--	--	--

				« Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture de la sollicitation par défi. Les demandes de renseignements reçues qui ne satisfont pas à cette condition pourraient ne pas être traitées. »
	9	PARTIE 1 Article 1.4.1	À quel moment les soumissionnaires recevables devront-ils être prêts à livrer la présentation définie à l'étape 2?	Les soumissionnaires devront être prêts à livrer la présentation dans un délai de deux jours ouvrables environ après avoir été informés qu'ils se qualifient pour l'étape 2.
003 xx déc 2018	10	PARTIE 3 Article 3.4 et Annexe B	Est-il prévu que les limites de prix incluent toutes les licences de logiciel?	Oui. Comme indiqué à l'article 3.4, « Lorsqu'il en est fait la demande dans la pièce jointe 2, le soumissionnaire doit fournir des prix fermes et tout compris pour le logiciel sous licence et les services d'abonnement. Ces prix tout compris doivent inclure toute mise à niveau ou mise à jour qui pourrait être nécessaire pour satisfaire aux obligations de l'entrepreneur décrites à l'annexe A : Énoncé des travaux. »
	11	Pièce-jointe 3	Dans le formulaire de réponse (Pièce jointe 3), les champs sont définis avec une limite de 1000 caractères. Nos réponses peuvent dépasser ce nombre. Sommes-nous autorisés à modifier ce formulaire ou devons-nous nous conformer à celui-ci?	La limite révisée pour démontrer chaque critère est de 5000 caractères. Le formulaire est mis à jour dans le cadre cette modification 3.  Toute information allant au-delà de 5000 caractères ne sera pas considérée.
	12	N/A	Sommes-nous autorisés à fournir des hyperliens dans nos réponses?	Non. Voir Instructions uniformisée 2003 (2018-05-22) Section 5, Présentation des soumissions, paragraphe 7. « Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission. »

	13	PARTIE 1 Article 1.1	Qui est le fournisseur du bus de services d'entreprise du GC mentionné dans la section 1.1 de la SPD?	Suite SOA Oracle mise en œuvre par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
	14	PARTIE 1 Article 1.1	Pourquoi ne pas étendre le projet API Store mentionné dans la section 1.1 pour répondre aux besoins de ce défi?	La projet d'API est très différent d'un point de vue fonctionnel et ne prend pas en charge la messagerie asynchrone. Il comporte donc des exigences très différentes.
	15	N/A	Selon les diapositives des étapes et des options, les montants des dépenses sont les mêmes quel que soit le nombre de transactions, n'est-ce pas?	<p>Comme indiqué</p> <p>6.8.2 Base de paiement Étapes 4 et 5 – Prix plafond</p> <p>Si le Canada exerce l'option 1, 2, 3, 4, ou 5 et à condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement reproduite à l'annexe B, jusqu'à concurrence des prix plafonds indiqués.</p> <p>La base de paiement est basée sur les prix fermes des produits livrables pour la mise en œuvre, les prix unitaire fermes tout compris pour les logiciels sous licence et services d'abonnement et les taux horaires fermes tout compris de la main-d'œuvre.</p> <p>Les prix à payer ne varient pas avec le niveau de transaction.</p>
	16	Pièce-jointe 4	Dans la pièce jointe 4, il n'y a pas d'architecture proposée pour la solution, y compris les interactions, les flux de transaction, les déploiements basés sur des API. Ce niveau de détail peut-il être fourni?	Le courtier en événements est un concept architectural standard et nous attendons des soumissionnaires qu'ils proposent leurs propres architectures. À ce stade, le gouvernement du Canada a opté pour une architecture découplée et nous ne pensons pas que nous devons fournir des architectures spécifiques aux soumissionnaires.
	17	N/A	Pouvons-nous obtenir une copie ou un enregistrement de la présentation?	Le compte rendu de cette réunion, y compris les questions, les réponses et la présentation, est joint.

	18	N/A	Il s'agit d'une « sollicitation par défis». S'agit-il d'une ISQ, d'une demande de renseignements ou d'une demande de propositions basée sur des appels d'offres précédentes publiées sur Achat et vente Canada?	C'est une nouvelle approche. C'est une sollicitation, pas une ISQ. C'est une forme ouverte de demande de proposition, un achat basé sur des défis.
	19	Pièce-jointe 4	Quel pourrait être le spool moyen accumulé sur tous les consommateurs pendant la panne de RPO?	Voir les critères d'évaluation décrits dans la pièce jointe 4 comme base de cette moyenne. Plus précisément, O4-2, « Exigences de performance » et O5-2 « Objectif de temps de reprise ».
	20	Pièce-jointe 4	Peut-on supposer que les spécifications JMS doivent être intégralement mises en œuvre plutôt que partiellement? En d'autres termes, prise en charge complète des sujets et des files d'attente?	Oui, voir pièce jointe 4, C2.1: « Le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée met en œuvre un soutien pour l'interface REST/JSON sur la messagerie HTTP(S) »
	21	PARTIE 4 Article 4.2	Pourriez-vous clairement identifier et expliquer ce qui est requis avant la date d'échéance? S'agit-il strictement des réponses pour les critères obligatoires et des exigences de la première étape, ou la proposition financière est-elle également requise?	La sollicitation a été modifiée pour en améliorer la clarté. Voir la modification ci-dessus.
	22	Pièce-jointe 4	MQ fait référence à la mise en file d'attente des messages et aux implémentations FIFO du produit IBM MQ? Lorsque vous parlez de compatibilité MQ, cela signifie-t-il que nous devons nous connecter à MQ ou fournir MQ en tant que courtier?	Le produit IBM MQ. La solution doit se connecter à MQ en tant que point de terminaison, fournisseur ou abonné. Voir pièce jointe 4, C2.2.
	23	Pièce-jointe 4	Quelle est la définition des produits tiers? Si un fournisseur décide de regrouper ses produits dans des bibliothèques à code source ouvert, sont-ils considérés comme des tiers?	La sollicitation a été modifiée pour améliorer la clarté. Voir la modification ci-dessus.
	24	Pièce-jointe 4	Le nombre de courtiers est souvent dicté par le nombre d'emplacements. Le nombre d'emplacements physiques est-il fourni?	Il devrait s'agir d'un emplacement centralisé. Nous sommes ouverts aux suggestions des fournisseurs à l'étape 4 sur le nombre de nœuds physiques nécessaires pour atteindre les objectifs de disponibilité et de performances (voir la pièce jointe 4).

	25	N/A	Un site de reprise sur sinistre physiquement distinct doit-il être supposé?	Il appartient au fournisseur, en fonction de l'architecture qu'il envisage de mettre en œuvre, de mettre en œuvre la reprise après sinistre et la haute disponibilité distribuée. Nous sommes ouverts aux suggestions.
	26	N/A	Pour les récépissés de livraison, qui est le destinataire prévu?	<p>Le gouvernement du Canada ne s'attend pas à répondre à cette question à ce stade. On s'attend à ce qu'il s'agisse d'un détail de la mise en œuvre et qu'il devrait être examiné à l'étape 3 ou 4.</p> <p>Si l'on s'attend à ce que cette information ait une incidence importante sur la proposition des soumissionnaires, il serait important de nous aviser sans tardée avec une clarification.</p>